



DOSSIER DE PRESSE

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques, l'Agence Publique de Gestion Locale et l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques signent un accord cadre.

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques (CDG 64) et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) mènent des actions conjointes sur de nombreux projets depuis de nombreuses années.

Afin d'étendre ce partenariat à l'ensemble des entités de la Maison des Communes, à savoir l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) et l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques (ADM 64) et à l'ensemble des filières de l'Université, **un accord cadre sera signé le lundi 14 février 2011 à la Maison des Communes à Pau**. Seront présents M. Jean-Louis GOUT, Président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, de M. Michel HIRIART, Président du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques et de l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques et de M. Michel CASSOU, Président de l'Agence Publique de Gestion Locale.

Cet accord formalise les relations entre les partenaires et affirme la complémentarité de leurs actions. Il souligne également l'engagement auprès de l'UPPA des collectivités locales du département des Pyrénées-Atlantiques réunies au sein de la Maison des Communes.

Enfin, grâce à cette volonté de collaboration et de mutualisation, de nombreuses actions vont être conduites par ces quatre acteurs. Les parties affichent ainsi une volonté commune de s'engager à développer la formation et l'information, à réaliser des études en lien avec les collectivités locales et à soutenir et participer au développement de travaux de recherches.

↳ Des partenaires complémentaires

Les parties prenantes à cet accord cadre présentent des complémentarités tant dans leurs missions que dans les objectifs qu'elles poursuivent.

A propos des entités de la Maison des Communes

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques, établissement public local à caractère administratif, est chargé d'accompagner les employeurs territoriaux dans la gestion de leurs personnels, soit plus de 900 collectivités pour plus de 8 000 fonctionnaires. Il est également au cœur des problématiques liées à l'emploi public local. L'Agence Publique de Gestion Locale a pour mission d'apporter une expertise aux collectivités locales du département sur toutes les questions relevant de l'administratif, du juridique, de l'informatique, du technique et de l'urbanisme. Enfin, l'Association des Maires a pour objet la représentation des Maires et Présidents d'établissements publics de coopération intercommunale des Pyrénées-Atlantiques en facilitant l'exercice de leurs fonctions.

A propos de l'UPPA

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel affiche une pluridisciplinarité répartie sur quatre campus, trois campus en région Aquitaine : dans les Pyrénées-Atlantiques (64), à Pau, Bayonne et Anglet ; dans les Landes (40), à

Mont-de-Marsan et un campus en région Midi-Pyrénées : dans les Hautes-Pyrénées (65), à Tarbes. L'UPPA prépare près de 11 000 étudiants à l'obtention d'une centaine de diplômes, aussi bien en formation initiale, professionnelle que continue. Elle prépare également à un grand nombre de concours, notamment ceux de la fonction publique. Dans le cadre du LMD (Licence – Master – Doctorat), l'UPPA propose des formations dans les domaines de disciplines suivants : Droit, Economie, Gestion ; Sciences et technologies ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales, Sport. L'UPPA a notamment pour mission la formation, la recherche et sa valorisation.

↳ **Le CDG 64 et l'UPPA : un partenariat ancien**

Le Centre de Gestion et l'Université de Pau ont noué des relations étroites depuis plusieurs années. A titre d'exemple, ils sont partenaires sur deux diplômes universitaires préparant à des métiers et/ou des concours d'accès à des emplois administratifs au sein des collectivités locales. Cette collaboration s'illustre également à travers la participation conjointe à des forums des métiers notamment pour présenter la Fonction Publique Territoriale et ses concours. Les universitaires participent régulièrement à des jurys de concours et d'examens professionnels organisés par le Centre de Gestion. Les relations existantes à ce jour entre ces deux partenaires sont essentiellement ciblées vers la filière juridique.

↳ **Un accord cadre entre 4 partenaires locaux forts dans le département des Pyrénées-Atlantiques**

Pour les signataires les enjeux sont multiples. Tout d'abord, les collectivités locales des Pyrénées-Atlantiques sont aujourd'hui confrontées à de nouvelles problématiques de gestion locale qui supposent l'information des élus locaux et le développement de l'expertise et des compétences des agents de ces collectivités. Elles doivent également s'inscrire dans des logiques de prospective afin de répondre aux enjeux du territoire. Enfin, la mutualisation des connaissances apparaît aujourd'hui essentielle pour les collectivités dans un contexte d'évolutions juridique et technique constantes.

Afin de répondre à ces divers enjeux et de concrétiser la volonté des partenaires d'avancer conjointement sur des intérêts communs et respectifs, cet accord cadre formalise les engagements des parties. Trois grandes orientations sont mises en avant :

- **Développer la formation et l'information** notamment par la participation et/ou la création de formations de l'enseignement supérieur, de préparation aux concours d'accès aux emplois publics territoriaux et de formations à l'adresse des élus. Cela passe également par la démarche de promotion des métiers de la Fonction Publique Territoriale.
- **Réaliser des études** sur les problématiques de l'emploi public territorial et la gestion des ressources humaines ou sur des thématiques plus larges de gestion locale.
- **Soutenir et participer au développement de recherches** par le biais par exemple d'organisation de colloques ou de conférences mais également par l'accueil de stagiaires étudiants et/ou de doctorants de l'UPPA au sein des collectivités locales du département.

Au delà du symbole fort qu'il constitue, cet accord permettra aux partenaires, à travers ces 3 axes, de conduire des actions spécifiques. Enfin, afin de garantir le bon fonctionnement de cet accord, l'échange d'informations, le suivi et l'évaluation des actions menées, un comité de liaison, où chaque partie est représentée, est constitué.

CONTACT PRESSE :

Jérémie MARCHAND

Directeur Adjoint

Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques

Tél. : 05.59.90.18.01 / Mail : Jeremie.Marchand@cdg-64.fr